

-----

Date de la convocation

Le 19 juin 2015

Ordre du jour

- FPIC
- Le marché de producteur,
- Fonds de concours de la Communauté de Communes,
- Mise en service de la licence IV,
- Vente des chemins,
- Questions diverses.

Le Maire

L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: MM Bernard SOULIER., Christian BRAUD, Georges CABOCHE, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Monsieur Christophe RUE.

MMES Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX, Catherine SADDE, Madame Monique TRIBOULET et Sandrine VERMEERSCH.

ABSENTS EXCUSES : AUCUN

Monsieur Christian BRAUD a été élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 9 avril est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

-----

F.P.I.C. (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes, en 2015, faisait partie des ensembles intercommunaux éligibles au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), réservé aux territoires les plus défavorisés.

Des critères de répartition définiront des attributions entre les communes et la communauté de communes

La « dérogation libre » est l'option qui a été choisie depuis la création du FPIC en 2012, avec allocation de la totalité du FPIC à la communauté de communes.

Nouveauté cette année, il faut des délibérations concordantes, prises avant le 30 juin, du conseil communautaire à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres (vote favorable des 16 conseils municipaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
DECIDE de choisir la répartition dérogatoire libre en demandant l'affectation du solde FPIC, soit 192 660 € à la communauté de communes

-----

Le marché de producteur

Répartition des tâches, disposition des producteurs sur la place de l'église, mise en œuvre de la communication (banderole, affiches, flyers...) L'organisation avance et chacun propose son service.

-----

### Fonds de concours de la Communauté de Communes

Sur présentation d'un dossier, la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, propose aux collectivités membres une aide financière à tout projet d'investissement dont le montant des subventions n'atteint pas 80 % du financement.

Monsieur le Maire suggère de déposer une demande dans le cadre du versement du Fonds de Concours de l'EPCI pour les travaux du rez de chaussée de la Cure dont le plan de financement assure un soutien à la hauteur de 35 % de la part du Conseil Général et du Conseil régional.

-----

### Mise en service de la licence IV

L'idée d'utilisation de la licence est en stand-by car il faudrait qu'une personne participe à une formation afin d'obtenir le permis d'exploiter. Ce stage coûte environ 500 € et dure de 1 à 3 jours suivant le cas.

-----

### Vente des chemins

Monsieur le Maire a eu un entretien avec Monsieur de NICOLAY qui souhaiterait vendre à la commune la parcelle cadastrée E N° 117 située au lieu dit La Maison Neuve et acquérir le chemin communal dit de la Maison Neuve aux Pros.

Accord unanime du Conseil Municipal qui propose de convoquer Monsieur de NICOLAY afin d'enclencher le processus.

-----

### Questions diverses

Il a été signalé que la plaque de la bouche d'égout, sur le ralentisseur le plus proche de la gare routière, est descellée ou cassée. Il faut prévenir le SIVOM.

-----

Le balayage et l'aspiration des trottoirs proposés par la COMCOM sont refusés car il y a doublon avec le travail de la personne en charge des espaces verts.

-----

Un référent est nommé concernant la lutte contre l'ambrosie. David MATHIAUD est élu et sera en charge du dossier.

-----

En raison de travaux importants à la salle des fêtes de LE BRETHON, le club de gym de la commune voisine a sollicité notre salle socio culturelle pour leur entraînement le jeudi de 19 heures à 20 heures. Elle leur sera prêtée gracieusement. Toute autre manifestation des associations de LE BRETHON (loto, repas...) sera soumise aux mêmes règles que LE VILHAIN : redevance de frais divers soit 50 € pour une journée de location ou 100 € pour deux jours.

-----

Afin de faciliter le travail de localisation pour certains services (les secours, le SAMU, la Poste, ERDF...) la première réunion de la commission « Numéris » qui consiste à définir un nom à chaque rue de la commune et faire le numérotage de chaque habitation aura lieu le samedi 4 juillet 2015 à 11 heures.

-----

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder, au CENTRE SOCIAL de MEAULNE, la subvention de fonctionnement demandée soit de 2,00 € / habitant = 544 €.

-----

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heure 30.

Le Maire

1<sup>ère</sup> Adjointe

2<sup>ème</sup> Adjointe

Bernard SOULIER

Catherine SADDE

Monique TRIBOULET

Conseillère

Conseiller

Conseiller

Sylvie BLANCHARD

Christian BRAUD

Georges CABOCHE

Conseiller

Conseillère

Conseiller

David MATHIAUD

Stéphanie PARDOUX

Emmanuel RIVIERE

Conseiller

Conseillère

Christophe RUE

Sandrine VERMEERSCH